

Europe : Pourquoi il faut annuler la dette illégitime

Par Damien Millet et Eric Toussaint

La crise secoue l'Union européenne jusque dans ses fondations. Pour plusieurs pays, le nœud coulant de la dette publique s'est serré et ils sont pris à la gorge par les marchés financiers. Avec la complicité active des gouvernements en place, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du FMI, les institutions financières à l'origine de la crise spéculent sur les dettes des États et se font rembourser au prix d'une austérité féroce.

La crise doit donner la possibilité de rompre avec la logique capitaliste et de réaliser un changement radical de société. La nouvelle logique à construire devra tourner le dos au productivisme, intégrer la donne écologique, éradiquer les différentes formes d'oppression (raciale, patriarcale...) et promouvoir les biens communs.

Pourquoi l'État endetté doit-il réduire radicalement sa dette publique en procédant à l'annulation des dettes illégitimes ? D'abord pour des raisons de justice sociale, mais aussi pour des raisons économiques que tout un chacun peut comprendre et s'approprier. Pour sortir de la crise par le haut, on ne peut pas se contenter de relancer l'activité économique grâce à la demande publique et à celle des ménages.

L'ampleur de cette annulation dépendra du niveau de conscience de la population victime du système de la dette, de l'évolution de la crise économique et politique et surtout des rapports de force concrets qui se construisent dans la rue.

Un audit doit aussi permettre de déterminer les différentes responsabilités dans le processus d'endettement et d'exiger que les responsables tant nationaux qu'internationaux rendent des comptes à la justice. En ce qui concerne les dettes qui ne sont pas frappées d'illégitimité selon l'audit, il conviendra d'imposer un effort aux créanciers en termes de réduction du stock et des taux d'intérêt, ainsi que par un allongement de la période de

remboursement. Ici aussi, il sera utile de réaliser une discrimination positive en faveur des petits porteurs de titres de la dette publique qu'il faudra rembourser normalement.



On pourrait définir un ratio de ce type : la somme allouée au remboursement de la dette ne peut excéder 5 % des recettes de l'État. Il faut également adopter un cadre légal afin d'éviter la répétition de la crise qui a débuté en 2007-2008 : interdiction de socialiser des dettes privées, obligation d'organiser un audit permanent de la politique d'endettement public avec participation citoyenne, nullité des dettes illégitimes, adoption d'une règle d'or qui consiste à dire que les dépenses publiques qui permettent de garantir les droits humains fondamentaux sont incompressibles et priment sur les dépenses relatives au remboursement de la dette... Les pistes alternatives ne manquent pas.

[1] Damien Millet (professeur de mathématiques, porte-parole du CADTM France, www.cadtm.org) et Eric Toussaint (docteur en sciences politiques, président du CADTM Belgique, membre du Conseil scientifique d'ATTAC France) ont écrit AAA, Audit, Annulation, Autre politique, Seuil, 2012. Ils ont dirigé le livre collectif La Dette ou la Vie, Aden-CADTM, 2011, qui a reçu le Prix du livre politique à la Foire du livre politique de Liège en 2011.

[2] Voir <http://www.cadtm.org/Le-CADTM-denonce-la-campagne-de>

[3] Voir Les Echos, http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/reuters_00432669-la-dette-grecque-ne-sera-pas-viable-avant-2030-ue-fmi-301254.php. Voir également Reuters, <http://www.reuters.com/article/2012/03/13/us-eurozone-greece-debt-idUSBRE82C0FM20120313>

[4] Éric Toussaint, Banque mondiale..., op. cit.,